

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil Municipal : 15

En exercice : 14

Qui ont pris part à la délibération : 14

Date de la convocation :

30/01/2025

Date d'affichage :

17/02/2025

SÉANCE DU 12 FEVRIER 2025

\*\*\*\*\*

L'an deux mil vingt-cinq, le douze février, à vingt heures, en application du III de l'article 19 de la loi n° 2020-290 du 23 mai 2020 des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de ROUGEGOUTTE.

**Membres présents :** M. Guy MICLO – Mme Mélanie BLEICHER – Mme Alexanne CANAL - M. Nicolas CHARNOT-Sarah GROSCLAUDE - M. Jean KARLE – M. Florent MONCHABLON – M. Mickaël RONDON - M. Michel TEREBUS

Absents excusés :	Procuration à :
Francis COURBOT	Michel TEREBUS
Florence FIMBEL	Mickaël RONDON
Sylvain HEIDET	Jean KARLE
Quentin GUYOD	Guy MICLO
Gabrielle VENCK-MILLET	Sarah GROSCLAUDE

**Michel TEREBUS a été nommé secrétaire de séance.**

**Objet de la  
délibération**

**N° 01**

**Rue du Commerce**

**Maîtrise d'œuvre BEJ**

☛ **Enfouissement des réseaux secs**

☛ **Création d'un trottoir**

☛ **Pose d'un tapis en enrobé**

Le Maire accueille le Chef d'Agence de BEJ :

① Ingénierie qui assure la maîtrise d'œuvre pour l'enfouissement des réseaux secs, avec mandatement de Territoire d'Énergie 90 pour effectuer ces travaux conformément à la **délibération n° 72 du 11 décembre 2024** ;

② Ingénierie au taux de rémunération de 5,50 %, qui assure la maîtrise d'œuvre, **conformément à la délibération n° 68 du 11 décembre 2024**, pour la création d'un trottoir sécurisé, depuis l'avenue de Lattre de Tassigny jusqu'à la rue des Ecoles ;

③ Ingénierie au taux de rémunération de 5,50 %, qui assurera **ultérieurement** la maîtrise d'œuvre pour la pose de l'enrobé sur la rue du Commerce, après la fin des travaux de l'enfouissement des réseaux secs et après la création du trottoir. **La date de la pose de l'enrobé sera fixée seulement au cours du 2<sup>ème</sup> semestre 2025** après délibération du Conseil Municipal à intervenir.

Le Chef d'agence de BEJ, conformément à notre demande, a procédé à une estimation AVP pour la création d'un trottoir et pour la réfection du tapis en enrobé ; il présente ces estimations avec une fourchette haute :

⇒ pour la création du trottoir estimation haute à 110.252 € HT,

⇒ pour le tapis sur la chaussée estimation haute à 89.718 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec un vote contre et deux abstentions, décide :

1. De demander à BEJ de lancer une consultation auprès des entreprises **pour la construction d'un trottoir**, rue du Commerce, depuis l'avenue de Lattre de Tassigny jusqu'à la rue des Ecoles ;
2. De demander à BEJ de solliciter également une consultation DANS LE CADRE D'UNE TRANCHE CONDITIONNELLE pour la pose de l'enrobé sur la rue du Commerce ;
3. Cette consultation réalisée auprès des entreprises, la Commission d'Appel d'Offres se réunira, avec BEJ qui étudiera les offres et qui exposera les résultats à la Commission d'Appels d'Offres, laquelle statuera.
4. **La réalisation des travaux de consultation du trottoir sera effectuée après la fin de l'enfouissement des réseaux secs et après la pose du nouvel éclairage public avec 19 lampadaires.**

Fait et délibéré à ROUGEGOUTTE, les jours, mois et an ci-dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Extrait certifié conforme.

Le Maire,  
Guy MICLO

